

Offrez-vous le transfert de l'année ! Du 15 juin au 30 septembre 2010

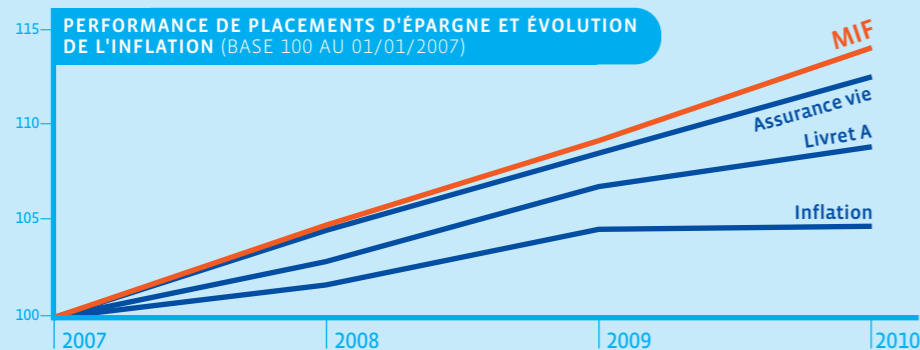
FRAIS SUR VERSEMENTS OFFERTS¹ + **15€ OFFERTS²**

POUR PRÉSERVER VOTRE ÉPARGNE FACE À :

- la rémunération du Livret A à son plus bas niveau historique,
- la baisse programmée de la rémunération des parts CLEF à 2,05 % au 01/07/2010,
- la reprise de l'inflation qui dévalorise la valeur de votre épargne.

LA MIF RÉAGIT UNE FOIS ENCORE !

Le constat est sans appel : placer son épargne sur le Livret A, c'est perdre du pouvoir d'achat !



PROGRESSION SUR 3 ANS
+ 14,01 % (MIF)
+ 12,38 % (Assurance vie ³)
+ 8,67 % (Livret A)
+ 4,45 % (Inflation)

Le saviez-vous ?

Parts CLEF : Entrée en vigueur d'une nouvelle formule de calcul pénalisant⁴ les détenteurs de parts CLEF. À compter du 01/07/2010 : Livret A + 0,80 %.
(Rappel : du 01/07/2008 au 30/06/2010 : Livret A + 1,30 %).

Inflation : La reprise de l'inflation en France depuis un an (+ 1,60 % en mars 2010) est supérieure à la rémunération du Livret A !

¹ Offre valable entre le 15/06/2010 et le 30/09/2010, pour tout versement sur contrat ouvert pendant la période ou préexistant, hors versements programmés, sauf Compte Retraite. Cachet de la Poste faisant foi.
² Pour toute ouverture d'un contrat d'épargne MIF à savoir : Compte Épargne Enfant, Compte Épargne Libre Avenir, Compte Épargne Garantie Intégrale, Offre Jeunes Embauchés SNCF ou Compte Épargne Transmission. Offre non cumulable sauf avec la Prime de naissance et la Prime Jeunes Embauchés SNCF.
³ Taux de rendement moyen net en assurance vie pour l'année 2007, 2008 et 2009 selon un article de « Les Echos » en date du 26/01/2010.
⁴ Formule de rémunération prévue depuis le 01/07/2008.

Les 5 bonnes raisons de transférer son épargne à la MIF

- **Bonne santé financière de la MIF :** la MIF a distribué un taux de rendement parmi les meilleurs du marché, a amélioré sa capacité à distribuer un taux de rendement compétitif dans les années à venir et se donne les moyens de continuer à investir et de faire face aux défis des années à venir.
- **Performance reconnue et labellisée :** des taux performants associés à des frais parmi les plus bas du marché, et en ce moment les frais sur versements sont offerts¹.
- **Sécurité :** l'assurance vie en euros est le meilleur placement sans risque. Les contrats en euros de la MIF garantissent le capital investi et les intérêts qui en découlent. Les intérêts produits sont définitivement acquis et s'ajoutent à votre capital pour fructifier à leur tour. Votre patrimoine progresse régulièrement et à coups sûrs.
- **Disponibilité :** votre capital est disponible en permanence et sans pénalité de la part de la MIF.
- **Fiscalité avantageuse :** l'épargne MIF bénéficie de l'ensemble des avantages de l'assurance vie en termes de fiscalité ou de droits de succession.

« Je veux mettre de l'argent de côté »



Le Compte Épargne Libre Avenir

Pour qui ?
À partir de 16 ans (sans limite d'âge).
Pour quoi ?
Épargner à son rythme pour pouvoir concrétiser ses projets.



« Je prépare l'avenir de mes enfants »



Le Compte Épargne Enfant

Pour qui ?
Pour toute personne souhaitant ouvrir un contrat pour un enfant de moins de 18 ans.
Pour quoi ?
Préparer progressivement l'avenir d'un enfant.



« Je constitue une épargne avec un maximum d'assurance »



Le Compte Épargne Garantie Intégrale

Pour qui ?
Adultes de moins de 56 ans.
Pour quoi ?
Se constituer une épargne tout en protégeant sa famille.



« Je vis au mieux ma retraite tout en préparant ma succession »



Le Compte Épargne Transmission

Pour qui ?
Adultes proches de la retraite et personnes en retraite.
Pour quoi ?
Continuer à disposer de son épargne tout en préparant sa succession.

